

Zeitschrift: Cadastre : revue spécialisée consacrée au cadastre suisse
Herausgeber: Office fédéral de topographie swisstopo
Band: - (2023)
Heft: 42

Artikel: Des géoregistres au service d'une société numérique
Autor: Balanche, Robert / Wicki, Fridolin
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1044716>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Des géoregistres au service d'une société numérique

C'est au moyen de registres nationaux à référence spatiale, baptisés géoregistres, que les besoins en termes d'administration d'une société numérique doivent être satisfaits. Le Conseil fédéral a ainsi chargé le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS), en juin 2022, d'élaborer un projet de consultation pour la création des bases juridiques afin d'introduire les géoregistres dans le droit fédéral. L'Office fédéral de topographie swisstopo, à qui cette tâche a été confiée, a d'abord rédigé un document de réflexion, transmis pour avis à différents acteurs du secteur de la géoinformation en janvier 2023. Sur la base des résultats obtenus, un mandat sera réalisé pour approfondir les conséquences et modalités de mise en oeuvre.

Au cours des 15 dernières années, la Confédération, les cantons et les communes ont mis en place des systèmes d'information – fondés sur la loi sur la géoinformation (LGéo, RS 510.62) et d'autres lois spécialisées – dans le domaine de la géoinformation. Malgré cela, les utilisateurs de ces informations n'ont pas toujours accès aux géodonnées officielles accessibles via un point d'entrée central et aussi homogènes et actuelles que possible à l'échelle du pays entier.

Qu'entend-on par géoregistres?

Les géoregistres consistent en une offre uniforme de services numériques, basés sur des géodonnées particulières et mis à la disposition de l'administration publique, des milieux politiques et de la population. Ces services revêtiraient par exemple de l'intérêt pour la production des géodonnées de référence de la Confédération, pour la gestion des biens immobiliers de l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL), pour la gestion des bâtiments de l'Office fédéral de l'armement (armasuisse) ou pour la mise en œuvre d'un système d'information foncière.

Les géoregistres favorisent la cyberadministration (e-government)

C'est en octobre 2017 à Tallin, lors de la rencontre des ministres en charge de la politique et de la coordination en matière de cyberadministration, qu'une déclaration commune visant à promouvoir la cyberadministration a été cosignée par 32 pays de l'Union européenne (UE) et de l'Association européenne de libre-échange (AELE). Cette déclaration («Tallinn Declaration on eGovernment») sert de base commune pour faire progresser le passage au numérique de l'administration, tant au niveau national qu'international (cf. encadré). Il est notamment question ici de proposer un maximum de prestations de l'administration en ligne et de les rendre accessibles à tout un chacun. La déclaration vise en outre à ce que

les systèmes informatiques nationaux et internationaux soient compatibles entre eux.

Les six principes de la «Tallin Declaration on eGovernment»

1. Digital-by-default, inclusiveness and accessibility;
2. Once only;
3. Trustworthiness and Security;
4. Openness and transparency;
5. Interoperability by default;
6. Horizontal enabling policy step.

Bases requises pour des géoregistres

En Suisse, il n'existe actuellement aucune disposition à validité générale régissant spécifiquement les géodonnées requises pour les activités gouvernementales. On entend par-là des jeux de géodonnées pour lesquels la Suisse doit être totalement souveraine, en ce sens qu'elle en contrôle la saisie, la gestion, la diffusion et la qualité.

L'initiative visant à créer des géoregistres se fonde sur les documents de base suivants, liés à la promotion de la cyberadministration, du développement durable et des géodonnées.

Stratégie suisse de cyberadministration 2020–2023

Cette stratégie met en avant la nécessité d'agir en matière de production de données. Il y est en effet précisé ceci: «Une gestion commune des données permet à l'administration d'économiser des ressources et d'améliorer la qualité des données. Pour ce faire, il convient de mettre en place des registres de base consultables par les autorités de tous les niveaux institutionnels pour l'accomplissement des tâches qui leur incombent en vertu de la loi.» Il est tenu compte de cette exigence de la stratégie de cyberadministration en créant des géoregistres nationaux.

Stratégie suisse pour la géoinformation

Pour que les exigences précédemment mentionnées puissent être satisfaites, certaines géodonnées doivent être mises à disposition sous forme de géoregistres. Cette initiative constitue l'un des champs d'action de la «stratégie suisse pour la géoinformation» adoptée en 2020 par le Conseil fédéral et la Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

Stratégie suisse pour le développement durable

Dans la Stratégie suisse pour le développement durable, le Conseil fédéral expose les priorités politiques pour le développement de la Suisse à moyen et à long terme. Cette stratégie constitue l'outil principal de la Suisse pour la mise en œuvre de l'agenda 2030 (Programme des Nations Unies pour le développement durable en 2030) et de ses 17 objectifs. Des géodonnées sont ainsi requises pour mesurer le degré de réalisation de bien des objectifs.

The Global Fundamental Geospatial Data Themes

Le comité d'experts des Nations Unies sur la gestion mondiale de l'information géospatiale (UN-GGIM) s'est demandé très tôt quels jeux de géodonnées étaient nécessaires pour soutenir les objectifs de l'Agenda 2030 pour le développement durable.). Il a ainsi réuni 14 jeux de géodonnées sous le titre de «Global Fundamental Geospatial Data Themes» (*thèmes mondiaux de données géospatiales fondamentales*) et les a publiés en 2019. Selon les Nations Unies, il s'agit là du minimum de données à référence spatiale dont un Etat a besoin. Une première comparaison avec les définitions de géodonnées de base utilisées en Suisse montre que ces thèmes de géodonnées englobent pour l'essentiel les géodonnées de référence¹ de la mensuration officielle et de la mensuration nationale.

Agenda 2030

Le 25 septembre 2015, les 193 Etats membres de l'ONU, parmi lesquels la Suisse, ont adopté l'agenda 2030 pour le développement durable. Cet agenda est en vigueur depuis 2016 et constitue le cadre de référence mondial pour le développement durable, applicable partout. Les Etats membres des Nations Unies ont déclaré tout mettre en œuvre pour atteindre ensemble les 17 objectifs de l'agenda 2030. Ces objectifs de développement durable et leurs 169 cibles doivent être atteints par tous les Etats membres de l'ONU d'ici à 2030.

<https://www.eda.admin.ch/agenda2030/fr/home/agenda-2030-globaler-kompass-fuer-nachhaltige-Entwicklung.html>

Figure 1:
les 14 thèmes mondiaux
de géodonnées fondamentales
des Nations Unies



nées géospatiales fondamentales) et les a publiés en 2019. Selon les Nations Unies, il s'agit là du minimum de données à référence spatiale dont un Etat a besoin. Une première comparaison avec les définitions de géodonnées de base utilisées en Suisse montre que ces thèmes de géodonnées englobent pour l'essentiel les géodonnées de référence¹ de la mensuration officielle et de la mensuration nationale.

Directive de l'UE concernant les données ouvertes [open data] et la réutilisation des informations

La notion d'«ensembles de données de grande valeur» est employée dans la directive 2019/1024 de l'Union européenne concernant les données ouvertes et la réutilisation des informations du secteur public. On entend par-là des données dont la réutilisation s'accompagne d'avantages importants pour la société, l'environnement et l'économie, notamment parce qu'elles conviennent très bien pour créer des services à valeur ajoutée, des applications et de nouveaux emplois décents, de grande valeur. La création de géoregistres s'inscrit parfaitement dans la perspective tracée par cette directive de l'UE.

¹ Ordonnance sur la géoinformation (OGéo), RS 510.620, annexe 1

De la valeur ajoutée par la création de géo-registres

La mise à disposition de géoregistres doit servir à atteindre les objectifs suivants:

- créer les conditions requises pour une société numérique sur la base de processus numériques, au moyen d'une offre uniforme de services numériques, fondés sur des géodonnées bien précises et mis à la disposition de l'ensemble des utilisateurs;
- pouvoir consulter à tout moment et partout en Suisse les géodonnées officielles en vigueur pour les thèmes les plus importants; renforçant ainsi la sécurité dans l'utilisation des géo informations (conformément à la stratégie suisse de cyberadministration 2020–2023);
- renforcer l'importance prise par l'administration publique – et donc sa légitimité – dans les processus de saisie, de gestion et de diffusion de géodonnées, aussi sous la forme de services;
- favoriser la collaboration entre la Confédération et les cantons via le recours à des processus numériques et au-delà des limites fédéralistes;
- éliminer certains doublons, permettant ainsi une utilisation plus efficace des fonds publics;
- permettre à des entreprises et à des organisations innovantes d'accéder via des services nationaux à des géodonnées officielles homogènes et actuelles couvrant le pays entier, afin de mettre en œuvre des applications modernes, créatives et orientées vers les besoins;
- respecter les principes de la déclaration de Tallin;
- permettre à la Suisse d'honorer ses engagements et de pouvoir maîtriser les défis liés à la diffusion de géodonnées au plan international.

Mandat du Conseil fédéral

En juin 2022, le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) d'étudier les domaines pour lesquels un besoin de création de géoregistres est avéré, et élaborer si nécessaire en collaboration avec

- le domaine Transformation numérique et gouvernance de l'informatique de la Chancellerie fédérale (TNI),
- l'Administration numérique suisse (ANS),
- l'organe de coordination de la géo information au niveau fédéral (GCS),
- la Conférence des services cantonaux de la géo information et du cadastre (CGC),
- l'Association des communes suisses (ACS),
- l'Union des villes suisses (UVS)

un projet de consultation pour la création des bases juridiques afin d'introduire les géoregistres dans le droit

fédéral et le soumet au Conseil fédéral d'ici à fin 2025. Le DDPS a confié l'exécution de ce mandat à l'Office fédéral de topographie swisstopo.

Résultat de la consultation conduite concernant le document de réflexion (géodonnées de référence / géoregistre – principes MO-MN)

Le concept des registres nationaux à référence spatiale (ou géoregistres) pour une Suisse numérique, datant de juillet 2020 et ayant servi de base à la formulation du mandat du Conseil fédéral, a été complété en janvier 2023 par un document de réflexion relatif aux géodonnées de référence, aux géoregistres et aux principes MO-MN. Ce document relie la question des géoregistres à la proposition d'adaptation de la répartition des tâches entre la mensuration officielle (MO) et la mensuration nationale (MN). Une clarification de différentes terminologies y est par ailleurs proposée. Ce document de réflexion a été élaboré par la direction de swisstopo et le comité directeur de la CGC, puis mis en consultation entre janvier et mars 2023 auprès des intervenants suivants:

- les services compétents des cantons pour les SIG et la mensuration officielle,
- les membres de la CGC,
- les membres du groupe de travail géoregistres,
- les comités directeurs de plusieurs organisations professionnelles: Ingénieurs-Géomètres Suisses (IGS), Société suisse de géomatique et de gestion du territoire (geosuisse), Professionnels Géomatique Suisse (PGS), Groupement professionnel des ingénieurs en géomatique Suisse (GEO+ING)
- les directions des domaines «Topographie» et «Géodésie et Direction fédérale des mensurations cadastrales» au sein de swisstopo.

Cette consultation a montré que l'idée de créer des géoregistres, notamment dans l'esprit des thèmes de l'UN-GGIM, est accueillie favorablement. Nombreux sont cependant les participants de la consultation à estimer que les modifications proposées devraient résulter d'une adaptation de l'existant. La répartition des tâches entre la mensuration officielle et la mensuration nationale devrait par ailleurs être traitée séparément et indépendamment de la thématique des géoregistres. En outre, une analyse plus approfondie du concept est souhaitée.



Suite du processus

La suite des travaux consistera à clarifier, dans un groupe de travail paritaire avec un soutien externe, les points énumérés ci-dessus. Ce mandat devra également préciser le concept des géoregistres dans son ensemble et les besoins nationaux effectifs de l'administration publique, des milieux politiques, de la population et de l'économie.

Les premiers résultats sont attendus pour le premier semestre 2024. Les groupes d'intérêts concernés seront consultés. Nous vous tiendrons informés dès que les résultats seront connus.

Informations complémentaires concernant le projet des géoregistres

Les informations principales et les documents cités dans l'article consacré au projet des géoregistres sont disponibles en ligne sur www.swisstopo.ch. Vous pouvez aussi y suivre la progression des travaux.

Robert Balanche, MPA, Ing. HES dipl. en géomatique
Etat-major de la direction
Chef de projet
swisstopo, Wabern
robert.balanche@swisstopo.ch

Dr. Fridolin Wicki, ing. géom. brev.
Directeur
Président du comité du pilotage
swisstopo, Wabern
fridolin.wicki@swisstopo.ch